

FORMULAIRE DE DEMANDE - CARTE D'ACCÈS TAXIBUS

RÈGLEMENTS RELATIFS À LA CARTE D'ACCÈS (VOIR INFORMATIONS ADDITIONNELLES DANS LE DÉPLIANT TAXIBUS)

Toute personne de 6 ans et plus inclusivement désirant utiliser le service Taxibus doit se procurer une carte d'accès, émise au coût de 6,00\$, en complétant le présent formulaire.

Les enfants âgés entre 0 et 5 ans inclusivement voyagent gratuitement lorsqu'ils accompagnent un adulte détenant une carte d'accès Taxibus, et que leur présence a été spécifiée au moment de la réservation.

La carte d'accès à TARIF ORDINAIRE :

- Est accordée à tous les usagers n'ayant pas droit aux tarifs réduits étudiant ou aîné.
- Demeure valide pour une période de 4 ans.

La carte d'accès à TARIF ÉTUDIANT :

- Accordée aux étudiants âgés de 6 ans et plus, inscrits à temps plein dans une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation du Québec, sur présentation du présent formulaire dûment complété, ainsi que d'une pièce d'identité officielle avec photo (ex. : carte d'assurance maladie, permis de conduire, passeport).
- L'étudiant à temps plein âgé de 16 ans ou plus inclusivement doit également faire compléter par son institution scolaire la section appropriée du présent formulaire.
- Cette carte d'identité demeurera en vigueur jusqu'au 31 octobre de l'année scolaire en cours.

La carte d'accès à TARIF AÎNÉ :

- Accordée aux personnes âgées de 65 ans et plus inclusivement, sur présentation d'une pièce d'identité où figure la date de naissance (exemple : carte d'assurance maladie).
- Demeure valide pour une période de 7 ans.

La carte d'accès Taxibus est strictement personnelle et n'est pas transférable. La personne doit être en mesure de la présenter au chauffeur à chaque embarquement, sur demande et lors de l'achat de titres de transport. Elle sera confisquée pour infraction si procurée sous de fausses représentations, prêtée ou endommagée. La carte d'accès est la propriété de Taxibus. Les mandataires de Taxibus peuvent effectuer les vérifications nécessaires pour s'assurer de l'identité et de l'adresse exactes des détenteurs de ces cartes. Toute carte et les privilèges qui y sont conférés seront sujets à une révocation individuelle ou collective et discrétionnaire du Taxibus et ce, en tout temps sans aucune obligation de quelque remboursement que ce soit.

PHOTOGRAPHIE

La personne désirant obtenir une carte d'accès Taxibus doit fournir une **photographie couleur récente et claire** dont les dimensions maximales sont de 3 centimètres par 3,5 centimètres, en plus du présent formulaire dûment complété.

Pour les étudiants à temps plein de 16 ans et plus inclusivement, la photographie devra également être authentifiée au verso par le sceau officiel de l'institution d'enseignement.

PERTE DE LA CARTE D'ACCÈS

En cas de perte de la carte d'accès, l'utilisateur devra fournir une nouvelle photographie et une nouvelle carte d'accès lui sera émise au coût de 6,00\$.

LIEUX D'ÉMISSION DE LA CARTE D'ACCÈS TAXIBUS

Terminus d'autobus de Sorel-Tracy
Siège social Taxibus
250, boulevard Poliquin, Sorel-Tracy
(450) 743-3336 ou 1-800-268-1436

COOP du Cégep de Sorel-Tracy
3000, boul. de Tracy
Sorel-Tracy
Tél. : (450) 742-6651

(Avant de compléter le formulaire, veuillez lire attentivement le verso)

S.V.P. COCHEZ

- Émission d'une 1^{ère} carte d'accès (frais de 6,00\$)
 Renouvellement de la carte d'accès (frais de 6,00\$)
 Perte de la carte d'accès (frais de 6,00\$)

Si vous êtes membre de Taxibus ou si vous vous l'avez déjà été, veuillez inscrire le numéro apparaissant sur celle-ci : _____

INFORMATIONS (lettres moulées)

Madame Monsieur

Nom de famille : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Téléphone : () _____ Date de naissance : _____
(année-mois-jour)

J'ai pris connaissance des règlements d'utilisation de Taxibus et je m'engage à les respecter.

Signature : _____ Date : _____

LES ÉTUDIANTS DE 16 ANS ET PLUS INCLUSIVEMENT DOIVENT FAIRE COMPLÉTER LA SECTION CI-DESSOUS PAR LEUR ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT.

(Écrire en lettres moulées)

Nom de l'institution : _____

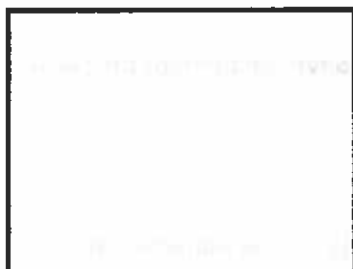
Adresse : _____

Ville : _____ Code postal : _____

Je certifie que l'étudiante ou l'étudiant dont le nom est inscrit ci-dessus fréquente notre institution d'enseignement à temps plein.

Signature du responsable au service pédagogique : _____

Date : _____



PHOTOGRAPHIE

La photographie doit être authentifiée.

Apposer le sceau officiel de l'institution d'enseignement au verso de la photographie.

Sceau officiel de l'institution

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION DE TAXIBUS / C.I.T.S.V.

N° de la carte d'accès : _____ Tarif : _____

Date d'émission : _____ Vérifié par : _____